

DOCUMENT À CARACTÈRE NON CONTRACTUEL

La retraite en toute quiétude

VISION RETRAITE PREMIUM ®

Vous souhaitez vous constituer un capital et/ou une rente viagère destinée à compléter les pensions versées par les régimes obligatoires d'assurance vieillesse ? Profiter du choix, lors de la liquidation de vos droits, de percevoir une rente et/ou un capital ? Protéger vos proches en cas de décès ? Nous avons la solution qui répond parfaitement à vos attentes : le contrat **VISION RETRAITE PREMIUM.** Il s'agit d'un contrat de groupe ayant pour objet la couverture d'engagement de retraite supplémentaire, de type multisupports, libellé en Unités de compte et en euros. Ce contrat prévoit le paiement d'un capital et/ou d'une rente au terme du contrat.

LES + DU CONTRAT **VISION RETRAITE PREMIUM**

Le choix des modes de gestion

- La **GESTION RETRAITE LIBRE** vous permet de répartir librement votre épargne entre l'actif en euros, et/ou les unités de compte.
- La **GESTION RETRAITE HORIZON** vous permet une répartition définie par La Mondiale Retraite supplémentaire, de votre épargne, entre les supports proposés au titre de ce mode de gestion, en fonction du profil d'investisseur que vous avez choisi. La répartition de votre épargne évolue au fil du temps afin de sécuriser progressivement vos investissements selon l'orientation de gestion choisie et la durée restant à courir jusqu'à l'âge prévisionnel de départ en retraite. La gestion retraite horizon sécurise ainsi votre épargne à l'approche de l'échéance de votre adhésion. Trois orientations de gestion sont proposées: "Horizon prudent", "Horizon équilibre" et " Horizon dynamique".

La protection de vos proches

La garantie Plancher Décès est automatiquement incluse dans votre contrat.

En cas de décès en phase de constitution, votre conjoint ou autre bénéficiaire désigné est préservé des aléas des marchés financiers en compensant une éventuelle moins-value jusqu'à 300 000 euros.

Le choix du mode de sortie

Pendant toute la durée du contrat, vous avez une possibilité de sortie anticipée en cas d'acquisition de la résidence principale ou de rachats sociaux.

Au moment de la retraite, en fonction de la nature des versements, il vous est possible d'opter pour une prestation versée sous la forme d'un capital libéré en une seule fois ou de manière fractionnée, ou d'une rente viagère.

La fiscalité avantageuse du PER

Si vous le souhaitez, vous avez la possibilité d'opter pour la déduction de vos versements de l'assiette de l'impôt, dans la limite des plafonds prévus en fonction de votre statut.

PLAQUETTE COMMERCIALE - 01.12.2023



La retraite en toute quiétude

VISION RETRAITE PREMIUM ®

FRAIS

Frais sur versements : 1,50% maximum

Frais de gestion en cours de vie du contrat :

- sur fonds euros : 0,90% de l'épargne sur la base annuelle,
- sur les supports en UC : 1,20% de l'épargne, sur base annuelle

Frais de sortie :

- Frais de transfert : 1% pendant les 5 premières années, puis 0%
- Frais de gestion de la rente : 3%

Frais d'arbitrage : Offerts

Autre frais :

- frais association : L'adhésion à AMPHITEA donne lieu au paiement d'un droit d'entrée de 14 euros et d'une cotisation annuelle dont le montant est déterminé par le Conseil d'Administration

CARACTÉRISTIQUES

Âge minimum à la souscription : 18 ans

Versements programmés (montant minimum) :

- 1500 € par an
- 750 € par semestre
- 375 € par trimestre
- 125 € par mois

Versements libres minimum : 125 €

→ Nous attirons votre attention sur le fait que :

- Les montants nets investis sur les supports en Unités de compte ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers ;

- Les investissements sur les fonds proposés dans le cadre du contrat VISION RETRAITE PREMIUM sont susceptibles de générer des pertes en capital, le risque de perte étant plus ou moins important selon le fonds choisi.

Predictis.

Patrimoine · Retraite · Prévoyance

PREDICTIS · SAS de courtage en assurances au capital de 500 000€ - Siège social : 14 rue de la Ferme, 92100 Boulogne Billancourt - 411 415 565 RCS Nanterre - ORIAS n°07 001 325 (www.orias.fr) - PREDICTIS est soumise au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) 4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09 (https://acpr.banque-france.fr/).
PREDICTIS exerce son activité conformément aux dispositions du Code des assurances et notamment à l'article L521-2 II.1° b et suivants (retrouvez la liste de nos partenaires sur le site internet de PREDICTIS à l'adresse www.predictis.com/partenaires).
Réclamation : reclamations@predictis.com ou Pôle Réclamation, 14 rue de la ferme, 92100 Boulogne Billancourt. Accusé réception dans un délai maximum de 10 jours ouvrables et réponse (positive ou négative) dans un délai de deux mois.